



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 00 dans la salle du conseil, située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 556 198
Adresse civique	125 rue Patenaude
Zone	RE-2
Nature de la demande	- Autoriser l'implantation du futur garage à 9,60 m de la ligne latérale adjacente à la ligne avant donnant sur la rue des Cèdres.
Effet de la demande	- Réduire la distance à 9,60 m au lieu de 15 m avec la limite de la propriété voisine, comme prescrit à l'article 36 du règlement de lotissement n° 559-2017.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance publique du 9 mars 2026 à 19 h 00, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 16^{ième} jour du mois de février 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 16 février 2026, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour du mois de février 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier